

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 décembre 2025 à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 2^e étage du 869, boul. Saint-Jean-Baptiste.

SONT PRÉSENTS :

Madame la mairesse Lise Michaud, Mesdames les conseillères Stéphanie Felx et Judith Prud'homme et Messieurs les conseillers Stéphane Roy, Tony Bolduc, Philippe Drolet et Martin Laplaine, sous la présidence de la mairesse Lise Michaud.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Monsieur Guillaume Trahan, directeur général par intérim
Me Pascal Cloutier, greffier adjoint qui prend note des délibérations.

2025-12-664 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Felx et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et est résolu:

- QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

2025-12-665 ADOPTION. RÈGLEMENT 2022-1004-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL 2022-1004.

CONSIDÉRANT l'avis de motion dûment donné le 28 octobre 2025;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy et appuyé par la conseillère Judith Prud'homme et est résolu:

- QUE ce Conseil adopte le règlement 2022-1004-03 modifiant le règlement sur le traitement des membres du conseil municipal.

ADOPTÉE à l'unanimité

2025-12-666 OCTROI DE CONTRAT. DIAGNOSTIC ORGANISATIONNEL.

CONSIDÉRANT l'engagement de la Ville à offrir des services de qualité supérieure à ses citoyens et à optimiser continuellement ses opérations;

CONSIDÉRANT l'importance de maintenir une gestion efficace des ressources publiques dans un contexte budgétaire où la prudence fiscale demeure une priorité;

CONSIDÉRANT que les attentes des citoyens en matière de services municipaux ne cessent d'évoluer et que l'administration doit s'adapter aux nouvelles réalités technologiques et organisationnelles;

CONSIDÉRANT la nécessité d'identifier de façon objective les opportunités d'amélioration les plus porteuses pour maximiser l'efficacité opérationnelle de l'ensemble des directions de services;

CONSIDÉRANT l'importance stratégique de disposer d'un portrait organisationnel global permettant de structurer un plan d'action cohérent et progressif d'amélioration continue;

CONSIDÉRANT la volonté de l'administration municipale d'identifier des pistes concrètes d'efficacité qui pourront se traduire par une optimisation sans compromettre la qualité des services;

CONSIDÉRANT que ce diagnostic constituera un outil de pilotage stratégique permettant de prioriser les investissements organisationnels selon leur potentiel d'impact et leur faisabilité;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Judith Prud'homme et appuyé par la conseillère Stéphanie Felx et est résolu:

- QUE ce Conseil octroie un contrat pour un diagnostic organisationnel à la société Mouvement Québécois de la Qualité, sur la base des prix indiqués à sa soumission pour un montant total de :

Montant avant taxes : 24 800.00 \$
Montant incluant taxes : 28 513.80 \$
Montant taxes nettes : 26 036.90 \$

- QUE cette dépense soit financée par le surplus.

ADOPTÉE à l'unanimité

2025-12-667 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA COURONNE-SUD AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU RÉSEAU DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN (EXO).

CONSIDÉRANT QUE, selon la Loi sur le réseau de transport métropolitain (RLRQ, c. R-25.01, ci-après *LRTM*), le Réseau de transport métropolitain (*RTM*) est administré par un conseil d'administration (*CA*) composé de 15 membres, dont quatre (4) membres doivent être désignés par les municipalités de la Couronne-Sud;

CONSIDÉRANT QUE le mandat des membres élus par les municipalités locales de la Couronne-Sud au sein du Conseil d'administration du RTM prendra fin le 1er février 2026 pour la Couronne-Sud;

CONSIDÉRANT QUE toute vacance au sein du CA du RTM doit être comblée, conformément à l'article 33 de la LRTM, suivant les règles de nomination applicables aux membres à être remplacés;

CONSIDÉRANT QUE, aux fins de la désignation des membres du CA du RTM relevant des municipalités locales de la Couronne-Sud, la loi précitée (LRTM) édicte notamment que

- 1 - le secrétaire convoque une réunion des maires des municipalités locales de la Couronne-Sud et une réunion des maires des municipalités locales de la Couronne-Sud;
- 2 - les maires déposent, au début de la réunion, une résolution de leur conseil respectif qui indique le nom des candidats que le conseil propose en regard des postes concernés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et est résolu:

- D'entériner les candidatures suivantes à titre de représentants de la Couronne-Sud au Conseil d'administration du Réseau de Transport Métropolitain :
 - o madame Alexandra Labbé, mairesse de la Ville de Chambly
 - o monsieur Mario Lemay, maire de la Ville de Sainte-Julie
 - o madame Geneviève Lachance, mairesse de la Ville de Saint-Lazare
 - o monsieur Jean-Claude Boyer, maire de la Ville de Saint-Constant
- QUE copie authentique de la présente résolution soit transmise à la présidente et au secrétaire du conseil d'administration du RTM ainsi qu'à la Table des préfets et élus de la Couronne-Sud.

ADOPTÉE à l'unanimité

2025-12-668 DÉPÔT. DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES MODIFIÉE.

CONSIDÉRANT l'article 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2);

CONSIDÉRANT la résolution 2025-11-588 par laquelle ce Conseil a pris acte du dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires de ses membres;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'apporter des modifications à l'une de ces déclarations;

EN CONSÉQUENCE :

- QUE ce Conseil prenne acte du dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires modifiée de madame Lise Michaud.

2025-12-669 AVIS DE MOTION. RÈGLEMENT 2025-1054 AUTORISANT DES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE CONDUITE D'EAU POTABLE, D'ÉGOUTS ET DE CHAUSSÉE SUR LA RUE DES ÉRABLES, DES TRAVAUX RELATIFS À LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU POSTE DE POMPAGE D'EAUX USÉES, DES TRAVAUX DE RÉNOVATION À L'USINE D'ÉPURATION ET AUX POSTES DE POMPAGE EXISTANTS ET L'AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES AU NIVEAU DE NOS INFRASTRUCTURES TOUTS INCLUS DANS LE PROGRAMME DE LA TECQ, AUTORISANT UNE DÉPENSE DE 5 900 000 \$, DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DU MÊME MONTANT, ET AFFECTANT UNE AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE EN VERTU DU PROGRAMME DE LA TECQ AU REMBOURSEMENT D'UNE PARTIE DE CET EMPRUNT.

- Je, Martin Laplaine, conseiller municipal, donne avis de motion qu'un règlement autorisant des travaux de renouvellement de conduite d'eau potable, d'égouts et de chaussée sur la rue des érables, des travaux relatifs à la construction d'un nouveau poste de pompage d'eaux usées, des travaux de rénovation à l'usine d'épuration et aux postes de pompage existants et l'amélioration des connaissances au niveau de nos infrastructures tous inclus dans le programme de la TECQ, autorisant une dépense de 5 900 000 \$, décrétant un emprunt du même montant, et affectant une aide financière accordée en vertu du programme de la TECQ au remboursement d'une partie de cet emprunt sera adopté lors d'une séance ultérieure;
- De plus, je, Martin Laplaine, conseiller municipal, dépose et présente le projet dudit règlement;
- Toute personne peut en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la Ville.

2025-12-670 OCTROI DE CONTRAT. 2025-TP-47 - RÉPARATION DE L'AERZEN À L'USINE D'ÉPURATION.

CONSIDÉRANT que la Ville exploite une usine d'épuration des eaux usées qui doit fonctionner de manière optimale pour respecter les normes environnementales et protéger la santé publique;

CONSIDÉRANT que la soufflante Aerzen constitue un équipement critique et essentiel au processus de traitement biologique des eaux usées, permettant l'oxygénation nécessaire aux micro-organismes responsables de l'épuration;

CONSIDÉRANT que cette soufflante doit impérativement être fonctionnelle dès le printemps pour assurer le redémarrage efficace du traitement biologique après la période hivernale;

CONSIDÉRANT que la direction des Travaux publics, du Génie et de l'Environnement recommande d'octroyer un mandat de réparation pour assurer la continuité des services d'épuration;

CONSIDÉRANT la nécessité d'agir rapidement pour que les travaux puissent être complétés avant la saison de redémarrage printanier de l'usine;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Judith Prud'homme et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et est résolu:

- QUE ce Conseil octroie le contrat 2025-TP-47 pour la réparation de l'Aerzen à l'usine d'épuration à la société Aerzen Canada, sur la base des prix indiqués à sa soumission pour un montant total de :

Montant avant taxes : 20 971.40 \$
Montant incluant taxes : 24 111.87 \$
Montant taxes nettes : 22 017.35 \$

- QUE cette dépense soit financée par le surplus.

ADOPTÉE à l'unanimité

La période d'intervention des membres du Conseil a eu lieu à 18 h 07.

La période de questions a eu lieu à 18 h 08.

2025-12-671 LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Felx et appuyé par le conseiller Tony Bolduc et est résolu:

- DE clore la séance à 18 h 08.

ADOPTÉE à l'unanimité